

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/02/2018

L'an deux mille dix-huit, le treize du mois de février, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Madame Le Maire.

Présents : Mesdames Ribauville Corinne, Combe Caroline , Esteyries Chantal , Lapeyre Sandrine et Messieurs Biaut Joël , Barbé Dominique, Charron Olivier , Lantoine Fabrice

Absents : Mme Soubaigné Sylvie a donné procuration à Mme Esteyries, Mr Desages Didier et Mr Monteiro Francis.

Secrétaire de séance : Sandrine Lapeyre

POINT TRAVAUX :

Concernant les caméras de vidéosurveillance, la société APS a terminé les travaux. Le rendez vous avec la gendarmerie fixé au 6/02 a été reporté au 15/02. Les caméras étant installées , il faut attendre la vérification par les gendarmes. Il est envisagé l'installation de caméras supplémentaires dans des lieux différents afin de répondre aux incivilités.

La démolition de la partie supérieure des tribunes du stade a été effectuée. Concernant la main courante , Mr Charron a rencontré Mr Grua pour l'établissement d'un devis.

Le chantier de la basilique avance malgré un petit retard au niveau de l'extraction des pierres à la carrière de Bertric. Les vitraux sont en train d'être reposés.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION

COMPTES ADMINISTRATIFS DU CALVAIRE:

Pour le fonctionnement, les recettes 2017 se montent à 18 911,84 euros comprenant un excédant reporté de 3 586,84 euros. Les dépenses sont de 7 596,96 euros , l'entretien du site par l'ESAT et la coupe des arbres. Solde positif de 11 314,88 euros.

Pour l'investissement, les recettes 2017 sont de 6 837,68 euros (subvention de la DRAC), l'excédent reporté étant de 121 835,33 euros ce qui fait un total de 128 673,01 euros. Les dépenses sont de 706,15 euros(honoraires de l'architecte). Solde positif de 127 966,86 euros.

Le dossier étant prêt , les travaux vont reprendre notamment pour la chapelle de la Sainte Agonie et le Mont calvaire (escalier, garde-corps, grilles, statues des 2 anges) . Mme Le Maire a recontacté les services du département et de la région pour qu'ils viennent voir le site. Une réunion sera organisée avec la conservatrice du patrimoine , l'architecte, le département , la région et les élus.

Les comptes sont votés à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS DU RPIC :

Pour le fonctionnement , les recettes sont de 258 517,27 euros , les dépenses de 257 913,89 euros. Solde positif de 603,38 euros.

Pour l'investissement , les recettes sont de 3 262,30 euros auxquelles on ajoute le report de l'exercice précédent soit 3 237,17 euros pour un total de 6 499,47 euros. Les dépenses sont de 4 168,06 euros. Solde positif de 2 331,41 euros.

Les comptes sont votés à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS RTS (TRANSPORTS):

Pour le fonctionnement, les recettes se montent à 18 360,13 euros auxquelles s'ajoute l'excédent reporté de 670,02 euros , pour un total de 19 030,15 euros. Les dépenses sont de 18 353,23 euros. Solde positif de 676,92 euros.

Pour l'investissement , les recettes sont de 2 836,15 euros auxquelles s'ajoute un excédent reporté de 31 843,66 euros. Aucune dépense . Solde positif de 34 679,81 euros.

Les comptes sont votés à l'unanimité.

Les municipalités de Semens et St Germain de Grave posent la question de l'intérêt du maintien du service du bus.

A débattre.

COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE:

Pour le fonctionnement, les recettes sont de 869 590,08 euros, les dépenses de 762 092,07 euros. Solde positif de 107 498,01 euros.

Pour l'investissement , les recettes sont de 262 294,52 euros, auxquelles s'ajoute le solde d'exécution de 194 894,29 euros pour un total de 457 188,81 euros. Les dépenses sont de 115 018,93 euros. Solde positif de 342 169,88 euros.

Les comptes sont votés à l'unanimité.

La loi de finances pour 2018 prévoit la suppression de la taxe d'habitation pour l'ensemble des redevables dès 2020; d'ici là, les ménages qui rempliront certaines conditions tenant à leurs revenus et à leur situation familiale bénéficieront dès 2018 d'un dégrèvement de 30 % de leur taxe d'habitation. Celui-ci sera porté en 2019 à 65 % et en 2020 à 100 % de la cotisation.

L'Etat s'est engagé à se substituer aux redevables sur la base des taux d'imposition gelés à ceux de 2017.

Par ailleurs, suite au transfert aux CDC (Communautés de communes) de la compétence GEMAPI (Gestion des eaux, des milieux aquatiques et prévention des inondations) à compter du 01/01/2018, une nouvelle taxe (taxe GEMAPI) va être mise en place afin de permettre aux collectivités de financer les projets d'entretien et d'aménagement des cours d'eau.

Cette taxe sera adossée aux impositions directes locales par le biais d'une augmentation des taux (Taxe d'habitation, Taxe sur le foncier bâti et non bâti, Contribution foncière des entreprises) sans pouvoir dépasser 40 € par habitant.

La CDC du Sud-Gironde devrait fixer la contribution de chaque habitant à 1 € au titre de l'année 2018.

DELIBERATIONS:

CONTROLE DE L'AIR :

Une classe a été rajoutée au diagnostic déjà effectué . Montant TTC 544, 80 euros. Accord à l'unanimité.

CONTROLE DES HYDRANTS PAR LE SDIS:

Le département a proposé, à titre exceptionnel pour l'année 2018, un contrôle gratuit par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de tous les points d'eau incendie. Le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) propose de le faire également. Vote pour la proposition du SDIS pour cette année et les propositions de ces 2 entités seront de nouveau étudiées les années suivantes.

MODIFICATION DU PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES:

Le projet vise à délimiter des zones urbaines définies pour qu'il y ait un ensemble cohérent dans les zones concernées. La comission travaux devra se pencher sur la proposition de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et sur l'intégration de celle ci au PLUI.

DEVIS:

Renouvellement du contrat des analyses alimentaires : 304,02 euros. Devis approuvé.

Eclairage du musée : le renouvellement de tout l'appareillage de toutes les salles pourrait être envisageable en raison d'un problème de surchauffe, étant précisé qu'il n'y a pas de risque pour la sécurité du bâtiment. Mr Charron doit solliciter l'avis de la commission de sécurité.

DPU:

Vente par Mr et Mme Dours à M. Manent d'un bâti sur terrain propre de 1 918 M2 situé quartier Bachon .

Vente par Mr Andissac à M. Dupas d'un bâti sur terrain propre de 1 195 M2 situé quartier les Camarts.

Vente par la SCI ADR82 à M. Roesner d'un bâti sur terrain propre de 753 M2 situé 1, rue du Galouchey .

Vente par les Consorts Delong à Mme Guillot d'un terrain de 1 073 M2 situé quartier Meyroux .

La commune n'exerce pas son droit de préemption.

COMPTES RENDUS REUNIONS:

Comité pilotage maison de santé:

Une étude a été réalisée par la société ATIS en partenariat avec le "collectif de santé des coteaux" composé de médecins du territoire, afin de réfléchir à un projet de maison ou centre de santé permettant de répondre au risque de désertification médicale du territoire des coteaux macariens. S'agissant d'une première ébauche, des propositions tenant au lieu d'implantation de l'établissement, à ses modalités de fonctionnement et d'organisation devront être présentées à l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Une formation gens du voyage a été pilotée par la CDC (Communauté de Communes) pour intégrer dans le futur PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) l'habitat et l'accueil des gens du voyage. L'intercommunalité n'est pas en règle sur l'aire de grand passage; par ailleurs, chaque commune devrait être en mesure de proposer une aire de petit passage. Les vrais besoins du territoire sont l'aire de grand passage et l'habitat adapté.

La CDC du Sud Gironde n'a pas cotisé pour les communes de l'ancienne CDC des Coteaux macariens , de ce fait , la commune de Verdélais n'adhère plus au syndicat mixte.

Le SICTOM (Syndicat mixte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères) est à la recherche de terrains pour entreposer les déchets verts; plusieurs communes ont fait des propositions. Les sites seraient surveillés. L'idée de mutualiser l'achat de broyeurs a été évoquée. Si ces achats se réalisent en 2018, l'état pourrait les financer à hauteur de 80%. Mr Charron demande pourquoi ça n'est pas le SICTOM qui achète les broyeurs.

QUESTIONS DIVERSES:

Le sigle "Espace Toulouse Lautrec" sera installé sur la salle communale le 14 février.

Le rallye des côtes aura lieu le 24 mars.

CALENDRIER:

13/03 conseil municipal

15/02 réunion publique PLUI à Saint Macaire

20/02 réunion CCAS

01/03 réunion SPANC (assainissement)

16/03 commission finances